



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Journée UNESCO

Marseille 18 juin 2013

La police de l'eau

DDTM 13- Service mer et Littoral
Mary-Christine Bertrandy



Le régime d'autorisation ou de déclaration

Installations, Ouvrages, Travaux et Activités soumis

:

- à autorisation si risques pour la santé, la sécurité publique, le libre écoulement des eaux, augmenter l'inondation, la qualité ou à la diversité des milieux aquatiques.
- à déclaration si risques moindres mais doivent satisfaire à une gestion équilibrée de l'eau.

Etude d'impact - Document d'incidence

- Document indiquant les incidences de l'opération sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, gestion équilibrée, usages, activités économiques...,
- Obligation d'étude d'impact selon l'importance du projet et ses effets sur tous les milieux concernés.

Etude d'impact - document d'incidence

Etat initial du site et de son environnement,

Analyse des effets directs ou indirects,
temporaires et permanents du projet sur
l'environnement,

Raisons pour lesquelles, notamment du point
de vue des préoccupations
d'environnement le projet a été retenu

Mesures pour supprimer, réduire et si
possible, compenser les conséquences
dommageables du projet

Les moyens de surveillance

Arrêté préfectoral

Fixe les prescriptions techniques des opérations:

- Obligation de moyens, (selon les projets),
- Obligation de résultats en regard des enjeux de milieu et des effets sur le milieu,
- Conditions de réalisation, d'aménagement, d'exploitation,
- Conditions d'exécution des travaux (phase chantier),
- Conditions d'exercice de l'activité,
- Modalités d'autosurveillance et de contrôles techniques.

La police administrative : missions des services chargés de la police de l'eau

- Accompagnement des maîtres d'ouvrages dans leur projet : examen et validation des études et dossiers avant instruction de la procédure
- Instruction des autorisations et déclarations au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques : dragages, systèmes d'assainissement, travaux sur le littoral...
- Contrôle des prescriptions des arrêtés préfectoraux

Accompagnement des dossiers

Objectifs

- Intégrer dans la conception du projet les enjeux environnementaux, sanitaires, technico-économiques
- S'assurer que les études environnementales permettent d'établir un état initial adapté.
- Faciliter l'instruction administrative du projet.

Accompagnement des dossiers

- S'assurer que les évaluations des impacts sont conduites selon des méthodes appropriées et qu'elles permettent de disposer d'une bonne analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet.
- Conception du suivi de milieu en phase chantier et en phase exploitation.

Accompagnement des dossiers

- réunions avec le maître d'ouvrage et son bureau d'étude : début, mi-parcours, fin.
- sur projets complexes comités de pilotage avec les autres services d'Etat : DREAL, santé (ARS), Préfecture Maritime...

Contrôles

Contrôle des prescriptions des arrêtés préfectoraux :

- Auto-surveillance,
- Dossiers et études demandés dans l'AP
- Contrôles techniques sur le terrain pendant les travaux et en phase exploitation. .

